



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 MARS 2022

Convocation du 2 Mars 2022

Présents : Mesdames : Michèle CAQUIN, Claudine BARON, Marion BERSON-GÉANT, Marie-Hélène DAUPTAIN, Chantal DELGADO, Nadège FERTÉ, Fabienne GRU, Marie-Hélène HOFFER, Fanny LE BEC.

Messieurs : Maxime BAILLY, Jean-Charles BOCQUET, Frédéric MOIZARD, Frédéric VANÇON, Christophe VIRLOGEUX.

Absents :

Pouvoirs : Monsieur Xavier BÉLAIR donne pouvoir à Madame Michèle CAQUIN
Madame Nathalie BOURDIN donne pouvoir à Monsieur Maxime BAILLY
Monsieur Jean-Michel DEBCZAK donne pouvoir à Madame Marie-Hélène DAUPTAIN
Monsieur Gérard DRÉVILLE donne pouvoir à Monsieur Jean-Charles BOCQUET
Monsieur Corentin WEISSE donne pouvoir à Madame Nadège FERTÉ

Secrétaire : Madame Fabienne GRU

Secrétaire auxiliaire : Madame Véronique JOLY

Ouverture de séance : 20h45

1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 27 Janvier 2022

Aucune remarque n'ayant été soulevée, le compte rendu est approuvé.

2) Décisions du Maire:

Décision n° 2022-04 : Avenant au marché public de travaux de construction d'un bâtiment modulaire :
Avenant n° 01/01 au marché de l'entreprise COSSON du lot 01 VRD.

Montant initial du marché : 88 570.02€ HT –

Montant de l'avenant n° 1 : 13 860.94€ HT- Soit une augmentation de 15.65% du montant initial du marché
Ceci est le résultat de plus et moins-value suite à la réactualisation annuelle des marchés initiaux et l'augmentation du coût des matières premières.

Décision n° 2022-05 : Convention de mise en œuvre de mesures visant à réduire les emballages abandonnés sur la voie publique avec le Restaurant McDonald's de la ville de Saint-Witz.

Les engagements réciproques :

- Emballages moins nombreux et moins volumineux,
- Poubelles adaptées (la commune devra revoir leur implantation si besoin),
- Collecte des déchets selon un plan de propreté coordonné avec le service technique,
- Une communication incitant un changement de comportement avec l'aide de la commune pour la communication,

Une évaluation sera envisagée après un fonctionnement de 18 mois et 36 mois.

La convention est signée pour 1 an renouvelable par tacite reconduction.

Décision n° 2022-06 : Convention relative à l'utilisation de la permanence juridique de la Communauté d'Agglomération de janvier 2022 à décembre 2026.
Service gratuit, rapide et efficace.

Décision n° 2022-07 : Convention pour l'ouverture du système d'information géographique (SIG) entre la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et la Ville de Saint-Witz.

Ce système prévoit la possibilité pour les communes de partager des informations géographiques du territoires et d'accéder au système d'information de la CARPF.

Décision n° 2022-08 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise pour l'aide à la structuration pédagogique des établissements d'enseignement artistique spécialisé : école municipale de musique (2 500€).

3) AFFAIRES GÉNÉRALES :

1) Convention d'occupation des locaux avec la CARPF dans le cadre du transfert de compétence médiathèque/bibliothèque.

Dans le cadre du transfert de compétence de la médiathèque/bibliothèque à la Communauté d'Agglomération, nous devons signer avec eux une convention d'occupation des locaux et la mise à disposition du mobilier.

En voici les modalités :

- Prend effet au 1^{er} janvier 2022,
- La commune reste propriétaire mais la communauté assume l'ensemble des droits et obligations du propriétaire à l'exception du droit d'aliéner,
- Mise à disposition des subventions ayant financé les immobilisations (équipement intérieur, mobilier...),
- Elle perçoit les fruits et les produits,
- Elle peut ester en justice si besoin,
- La convention est conclue à titre gratuit.

Les activités de la Tuilerie bénéficieront ainsi du rayonnement de la CARPF sur le territoire de l'agglomération.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 12/2022

2) Modification des statuts de la CARPF à la suite du transfert de compétence « maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement, lutte contre l'érosion du sol ».

Par délibération du conseil communautaire du 3 Février 2022, la Communauté d'Agglomération a approuvé la modification de ses statuts qu'implique l'exercice de la compétence « maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement, lutte contre l'érosion des sols » qui est désormais exercée par la Communauté d'Agglomération sur l'ensemble du périmètre.

Chaque commune membre approuve cette modification de statuts.

Le conseil municipal valide la modification des statuts.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 13/2022

3)Sollicitation des communes dans le cadre du recrutement de 2 agents de police municipale par la CARPF.

17 communes sur les 42 que compte l'Agglomération composent le service de police municipale à caractère intercommunale.

Pour rappel, ces policiers municipaux sont financés à 100% par les communes.

Dans le cadre de la mutualisation des services en matière de sécurité, les moyens humains et matériels sont mis en commun.

Un conventionnement est donc envisagé entre les 17 communes et la Communauté d'Agglomération dont nous sommes membres.

Ainsi nous nous prononçons et donnons un avis favorable sur le recrutement de 2 agents de police municipale pour les communes de Louvres et du Mesnil Amelot à temps complet.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 14/2022

4)Modification du règlement du cimetière.

L'an dernier nous avons procédé à une modification du règlement du cimetière lorsque nous avons installé le columbarium.

Il s'agit de préciser, sous forme d'un avenant provisoire que nous ne pouvons plus permettre la vente de sépulture « à l'avance » en prévision de futurs décès.

En effet, il reste très peu de sépultures disponibles et nous devons les conserver en cas de décès effectifs.

Ces ventes anticipées, pourront de nouveaux être possibles lorsque le cimetière sera agrandi.

Le conseil municipal enterine l'avenant provisoire.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 15/2022

5)Reprise de 4 concessions arrivées à terme échu

Le conseil municipal doit approuver le lancement d'une procédure pour la reprise de 4 concessions arrivées à terme échu, soit 30 années et pour lesquels aucun renouvellement n'a été demandé.

Pour info, c'est une procédure qui dure 2 ans et dont le but est la recherche des ayants droits.

Si les recherches sont fructueuses la concession peut être renouvelée ou cédée à la commune par l'ayant droit.

Si les recherches sont infructueuses, la commune reprendra la concession au terme de la procédure.

Les restes sont déposés dans un reliquaire au nom et prénom du ou des défunts, et celui-ci est alors déposé dans l'ossuaire communal.

Bien entendu, toutes ces démarches sont consignées dans les registres.

Concessions concernées :

allée G61 concessionnaire STOLL Georges se trouve le corps de STOLL Jean achat pour 30 ans le 03/11/70

allée G 62 concessionnaire AUBERT Louis se trouve les corps de AUBERT Louis et DUCRET Octavie achat pour 30 ans le 14/08/79

allée F80 concessionnaire Mme MAYADOUX se trouve les corps de FAUVET Eugénie et ARANDA Edouard achat pour 30 ans le 02/06/62

allée F79 concessionnaire famille BOULOUX pas plus de renseignement achat pour 30 ans le 07/08/1992. Concernant cette concession la famille a deux ans à partir du 07/08/2022 pour renouveler la concession.

Le conseil municipal approuve le lancement de la procédure de recherche des ayants-droits pour la reprise.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 16/2022

6)Entretien de 5 tombes d'anciens combattants

Le conseil municipal entérine le fait que le service technique continue d'entretenir les tombes des anciens combattants jusqu'à la création du carré militaire dans le nouveau cimetière.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 17/2022

7)Modification de la délibération N° 36 du 4 juin 2020, accordant délégations au Maire.

Le 4 juin 2020, le conseil municipal a délibéré et donné au maire un certain nombre de délégations qui lui permette de prendre des décisions seul sans l'accord du conseil.

L'ensemble des décisions prises entre chaque conseil sont énumérées en début de séance à chaque réunion.

Il s'agit de permettre la fongibilité des crédits, expliquées au point suivant.

Le conseil municipal accepte la modification de la délibération n°36 du 4 juin 2020, lui accordant délégation.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 18/2022

4)FINANCES

M57- Application de la fongibilité des crédits (souplesse pour procéder aux Décisions modificatives).

La M57, nouvelle nomenclature comptable en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022, peut permettre au maire de prendre une décision pour procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Seul le chapitre 012, charge du personnel, n'est pas éligible à cette souplesse. Les modifications de ce chapitre seront possibles qu'après réunion et avis du conseil municipal.

Le conseil municipal a intégré la nouvelle nomenclature M57 et cette souplesse pour faire des décisions modificatives.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 19/2022

Une autre spécificité de la M57 :

Même si nous ne sommes pas soumis à l'obligation d'amortir nos biens, nous avons néanmoins l'obligation d'amortir les frais d'études (Compte 2031).

Cela peut se faire de 2 façons :

-en année pleine, comme lorsque nous étions en M14, c'est-à-dire que les frais d'études sont amortis sur l'année entière. Ainsi l'écriture comptable se fait en n+1. Le principe de cette gestion est plus facile pour les services.

-au prorata temporis, nouvelle méthode, c'est-à-dire que le bien est amorti dès son inscription en comptabilité, dès sa mise en service.

Le conseil municipal décide de conserver la gestion des amortissements en années pleines.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 20/2022

5)RESSOURCES HUMAINES

Indemnités de jury pour l'école de musique

Des examens auront lieu entre le 15 mai 2022 et le 24 novembre 2022. Une indemnité de jury doit être attribuée aux personnes extérieures à l'école municipale de musique qui viennent évaluer les élèves l'école de musique.

15 mai : audition de piano : 100 € (1 personne)

15 mai : audition de violon : 300 € (3 personnes)

01 juin : audition Formation Musicale : 100 € (1 personne)

15 juin : audition batterie : 100 € (1 personne)

24 novembre : audition master class piano : 200 € (1 personne mais 2 interventions) après-midi et soirée

Ces indemnités sont payées forfaitairement par mandats administratifs en y ajoutant la prise en charge des frais de transports sur justificatifs.

Le conseil municipal accepte la constitution des jury et valide les différents tarifs.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 21/2022

6)DIVERS

La ZAC (Zone d'Aménagement Concertée) des Guépelles a été construite il y a une bonne dizaine d'années et est achevée à ce jour.

Il nous faut matérialiser l'achèvement de ces travaux par une délibération prononçant la clôture officielle de la ZAC qui aurait dû être prise en son temps mais que nous n'avons pas retrouvée dans nos archives.

La ZAC devient alors référencée comme une zone d'activité à la Préfecture.

Cette délibération nous est demandée par les services de la Préfecture pour les répertorier.

Le conseil municipal décide de clôturer les travaux de la ZAC des Guépelles.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 22/2022

Point Urbanisme, rues de la Haie Jabeline

Considérant les permis de construire n° 95580 2100013 et n° 95580 2100014 accordés le 1^{er} décembre 2021 à ELGEA sur le lotissement de la Haie Jabeline, les projets de construction de maisons individuelles sur les macros-lots n° 5 et n° 6, à proximité des étangs, et les voies réalisées à l'intérieur de ces macros-lots, il y a nécessité de dénommer deux nouvelles rues et de les numérotter.

Il convient de proposer des idées de noms de rues.

Rues déjà existantes :

Rue du Mail,

Rue du Montoir St Nicolas,

Rue des Blés,

Rue des Hérons

Rue de l'Ecu d'Or

Les propositions faites et retenues sont : rue de l'Ysieux et rue de la Thève.

Le conseil municipal valide les noms des deux nouvelles rues.

1 abstention : Christophe Virlogeux

Approuvé à la majorité - Délibération n° 23/2022

DIVERS

1)Diverses informations

- Une subvention de 177 146.50€ nous a été accordée par la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France pour nous aider à financer les travaux de voiries du cœur de ville.
- Une collecte de biens de première nécessité et de médicaments à destination de l'UKRAINE est organisée en Mairie en partenariat avec la protection civile & Solidarité UKRAINE qui se chargeront de l'acheminement.
- L'Espace Naturel Sensible (Zone Géologique CD 10) sera inauguré le 8 avril 2022 par le Département. le conseil municipal sera convié.
- Projet Avenue des Joncs : le projet ATLANT est abandonné au profit d'un nouveau mené par la société KAUFMAN. Est prévu la construction de 33 logements collectifs et de 8 maisons individuelles avec parking sous-terrain de 70 places. La hauteur des logements sera limitée à R+1+combles. Les peupliers bordant la propriété seront conservés. Le projet a été présenté aux riverains lors d'une réunion organisée le 8 Mars 2022.
- Catastrophe Naturelle : suite à l'arrêté de CAT NAT INTE2118485A du 22/06/2021 paru au JO le 09/07/2021 un recensement des victimes, en vue d'une action collective vis-à-vis des assurances, est engagée avec l'aide bénévole d'un administré ayant été conciliateur de justice.
- Projet de modification du PLU en 2022.
- Une commission Finances est prévue le 23 mars 2022 et le vote du Budget est envisagé le 31 mars sous réserve de la réception de l'état 1259 (recettes fiscales).
- CARECO : concernant la procédure que CARECO a engagée auprès du tribunal administratif contre le refus du permis d'aménager signifié par la commune, le groupe CARECO a renoncé à sa procédure.
Monsieur le Maire propose de solliciter l'avis et les conseils des instances supra-communales pour la suite à donner à la procédure et au projet (chambre d'agriculture , CARPF, SDRIF, SCOT ,Charte Agricole). Une discussion s'engage pour adapter au mieux ces diverses actions et sollicitations.
- En ce qui concerne la guerre en Ukraine, un groupe de travail s'est constitué pour accueillir les réfugiés. Font partie de ce groupe: Nadège Ferté, Marion Berson-Géant, Claudine Baron, Marie-Hélène Dauplain, Fabienne Gru.
- Circulation Avenue des Joncs : un réaménagement de la circulation routière a été réalisé avec la mise en place d'un sens unique. Pour la sécurité des piétons, un élargissement du trottoir serait idéal. Une réflexion doit être engagée concernant la sécurité dans cette rue.
- Un PASS Culture destiné aux Activités des loisirs va être mis en place par la Communauté d'Agglomération en 2022 en complément du PASS « Sport ».
- Le Fonds de concours Patrimoine et Culture de la Communauté sera sollicité pour le projet sur l'avenir du Moulin.

Intervention de Mme Ferté

Une commission événementielle est prévue prochainement.

La question a été posée pour savoir quand la rue du Trou Nizeau sera remise en état après les travaux de la SAUR. Une replantation des haies a été demandée par les propriétaires (ASLDM ou la commune). Dans tous les cas, il faut attendre que la terre se tasse.

Intervention de Mme Berson-Géant

Mme RIBAUD, administrée de notre commune aura 100 ans le 17 mars prochain. La commune lui fera porter des fleurs à cette occasion.

Pour répondre à la question des travaux, ceux qui sont en cours sur la rue de Paris sont destinés à réparer l'affaissement de chaussées dû aux canalisations cassées.

Intervention de Mme Le Bec : qui signale les fuites régulières d'eau potable sur l'Avenue des Jones.

Intervention de M. Bocquet

Le nouveau contrat de la SAUR prend en compte la performance des réseaux. La SAUR achète et revend l'eau et aura donc intérêt à réparer au plus vite les fuites afin de limiter leur coûts.

Projet OSMIVIT : une série d'événement est programmée : sensibilisation des enfants de l'école les 23 et 24 mars, puis des sorties/conférences à destination des wéziens seront organisées dans les semaines qui viennent.

Bois de la Pissotte : une visite avec l'ONF est prévue prochainement en prévision d'un audit sécuritaire et d'une exploitation éventuelle de la valeur marchande du bois.

Intervention de Mme Caquin

L'effectif de l'École Jane Du Chesne est aujourd'hui de 301 élèves dont 103 en maternelle et 198 en élémentaire.

Le seuil d'ouverture d'une classe supplémentaire est à 308 élèves.

Il y aura une ouverture de classe en septembre.

En cas d'ouverture de 12 classes, M. Cosson sera délogé de son poste d'enseignant.

Il n'y aura pas de classes de découverte cette année mais des sorties de fin d'année.

L'accueil de loisirs organise 4 mini-séjours en juillet dans les Vosges, à Berck et à Saint-Privé.

Intervention de M. Vançon

Proposition pour l'organisation d'une course pour les enfants de l'école avec les tee-shirts du semi-marathon.

Intervention de Mme Delgado

Demande de baisser le chauffage de la salle Maurice Joulou (23°).

Le plan de la ville est en cours de finalisation.

Pour la prochaine Gazette, un bilan des deux premières années de mandature sera réalisé.

Intervention de M. Bailly

Il annonce une augmentation de 1800 euros de notre contribution au PIR (Parking de la gare de Surveilliers/Fosses) en raison des travaux réalisés.

Il annonce des travaux de destruction du cinéma de Fosses en vue d'aménager 2 salles de projections.

Fin de la séance à 00h40.

La Secrétaire
Fabienne Gru



La Secrétaire Auxiliaire
Véronique Joly

Le Maire
Frédéric Moizard